Certificat d'immatriculation

ED545 Parc 366

N° Immatriculation — Date de 1ère immatriculation

A. BE-353-HP — B 05/08/1996

C.1 CONSEIL GENERAL DE LA SARTHE

C.4a EST LE PROPRIETAIRE DU VEHICULE

C.4.1

C.3 HOTEL DU DEPARTEMENT

72072 LE MANS CEDEX 9

D.1 RENAULT

D.2 40ACB3

D.2.1

D.3

E. VF640ACB000002694

F.1 15700 — F.2 15700 — F.3 19200

G — G.1 6100

J — J.1 CAM — J.2 — J.3 BENAMO

K SANS OBJET

P.1 — P.2 — P.3 GO — P.6 17

Q — S.1 2 — S.2 — U.1

U.2 1875 — V.7 — V.9

X.1 VISITE AVANT LE 19/08/2011

Y.1 0 — Y.2 0

Y.3 0 — Y.4 0

Y.5 0 — Y.6 0

Pour le ministre de l'intérieur et par délégation,
la sous directrice de la circulation
et de la sécurité routières

A. Lebrun

Anne LEBRUN

H

I 07/12/2010

Z.1 VEH. ADMINISTRATION CIVILE ETAT - TGPE : 24108 -

Z.2 MENTION DRIRE : PERIMETRE SARTHE ET DEPARTEMENTS L

Z.3

Z.4

Certificat d'immatriculation

COUPON DÉTACHABLE

BE-353-HP 07/12/2010

2010GC76517

VF640ACB000002694

RENAULT

CONSEIL GENERAL DE LA SARTHE

CRFRABE353HP8VF640ACB000002694096080 52CAM<<<

BEN<RENAULT<<<<<<<<<<<<<<<<<<<<2010GC7651754

7.8.2 Frein de secours : à tambours
7.8.3 Frein de stationnement : à tambours
7.9 Ralentisseur : sur échappement. En option : électromagnétique sur transmission.

8 CARROSSERIE

8 Carrosserie : châssis-cabine.
8.1 Matériaux constituant la carrosserie : tôles d'acier soudées.
8.2 Nombre de places assises : versions A et B : 2/3 places version C : 6/7 places.
8.3 Sièges : version A et B : 1 siège conducteur réglable et suspendu plus 1 siège passager.
8.4 En option : 1 siège conducteur réglable et suspendu plus 1 banquette.
Version C : avec : 1 siège conducteur réglable et suspendu plus 1 siège passager.
En option : 1 siège conducteur réglable et suspendu plus 1 siège passager.
Arrière : 1 banquette.
8.5 Nombre de portes : versions A et B : 2 ; version C : 4.
8.5.1 Fermetures : de sécurité à 2 positions.
8.6 Emplacement et mode d'ouverture des vitres :
- 2 glaces descendantes sur porte avec versions A et B
- 4 glaces descendantes sur porte avec version C
- 2 glaces descendantes sur porte avec version C
- 2 glaces fixes sur le panneau AR de la cabine
- 1 glace fixe sur panneaux latéraux gauche et droit.
8.7 Nature des matériaux utilisés pour les vitrages :
Pare-brise : verre feuilleté.
8.7.1 Vitres latérales : verre trempé.
8.7.2 Lunette arrière : verre trempé.
8.7.3 Dispositif de protection latérale : non.
8.8 Dispositif de protection contre l'encastrement : oui, la position devra être vérifiée après carrossage. Dans le cas où son existence est incompatible avec l'utilisation du véhicule, le châssis cabine pourra ne pas en être équipé.
8.10 Dispositif anti-projections :
8.11 essieu 1 : oui
essieu 2 : non (montés lors du carrossage)

9 ECLAIRAGE ET SIGNALISATION

9 Feux de route : 2.
9.1 Feux de croisement : 2 incorporés aux feux de route.
9.2 Feux de position avant : 2 incorporés aux feux de route.
9.3 Feux rouges arrière : 2.
9.4 Indicateur de changement de direction :
9.5 Avant : 2 indépendants.
9.5.1 Arrière : 2 groupés avec les feux rouges.
9.5.2 Latéraux : 2 indépendants.
9.5.3 Feux stop : 2 incorporés aux feux rouges.
9.6 Eclairage de la plaque d'immatriculation : 1 groupé avec feu rouge gauche.
9.7 Dispositifs réfléchissants : 2 groupés avec les feux rouges.
9.8 Arrière :
9.8.1 Latéraux : non (montés lors du carrossage).
9.8.2 Feux de détresse : par le fonctionnement simultané des indicateurs de direction.
9.9 Feux de marche arrière : 2 groupés avec les feux rouges.
9.10 Feux de brouillard :
9.11 Arrière : 2 groupés avec les feux rouges.
9.11.1 Feux d'encombrement :
9.12 Avant : 2 indépendants.
9.12.1 Arrière : non (montés lors du carrossage)
9.12.2

10 DIVERS

10 Accessoires :
10.1 Essuie-glace : 2 à 2 vitesses.
10.1.1 Lave-glace : 2.
10.1.2 Rétroviseurs : côté gauche : 1, côté droit : 3 (dont 1 d'accostage et 1 grand angle)
10.1.3 Avertisseur sonore : 1
10.1.4 Arrêt/démarreur : oui, sur colonne de direction.
10.1.5 Dispositif antivol :
10.2 Marques d'identité :
10.2.1 Emplacement de la plaque du constructeur : sur face extérieure du tablier derrière la calandre côté droit.
10.2.2 Emplacement de la frappe du numéro d'identification : à l'extérieur du longeron droit en arrière de la roue extrême arrière ou au niveau de la roue extrême avant.
10.2.3 Structure du numéro d'identification :

V	F	6	4	0	A	C	B	0	0	0	0	0	0	0	0	1
Code Constructeur		Caractéristiques générales						Caractéristiques du véhicule								

10.2.4 Le numéro d'identification commence à :

V	F	6	4	0	A	C	B	0	0	0	0	0	3	1	8	1

Le type est indiqué sur la plaque du constructeur.
10.2.5 Identification du moteur : sur carter cylindres arrière gauche.

11 VISITES TECHNIQUES

11.1 Emplacement de la plaque constructeur : sur porte gauche.
11.2 Pression déclarée par le constructeur : 8 bars.
11.3 Pression de disjonction : 8 bars.
11.4 Pression aux têtes d'accouplement (à la pression déclarée par le constructeur) : néant.
11.5 Longueur des bras de leviers (mm) : essieu 1 : 175 - essieu 2 : 160.
11.6 Course maximale des actionneurs de frein (mm) : essieu 1 : 55 - essieu 2 : 55.
11.7 Nature du repérage des réservoirs d'air en fonction de leur affectation :

Inscription	Affectation
Orange	Circuit frein essieu 1
Bleu	Circuit frein essieu 2.
Marron	Auxiliaire.

11.8 Observations : néant.

PROCES-VERBAL DE RECEPTION PAR TYPE

Il résulte des constatations effectuées à la demande du constructeur que le véhicule numéro VF640ACB000001179 présenté comme prototype des véhicules de marque RENAULT, type 40ACB3, versions 30 - 33 - 36 - 39 - 45 - 51 - 54 - 57 - 65, livré en châssis-cabine satisfait aux dispositions des articles R.54 à R.62, R.69 à R.85, R.87 à R.97, R.103 et R.104 du Code de la Route et des arrêtés ministériels pris en application.
Il devra être vérifié après montage de la carrosserie que le véhicule satisfait aux dispositions des articles R.61, R.62, R.85 à R.93, R.103 et R.104.
La numérotation dans la série du type commence à VF640ACB000000698.

Fait à LYON, le 6 Juillet 1990
La Technicien en Chef de l'Industrie et des Mines, J. L. PRAT

Vu, approuvé et enregistré sous le numéro RT 5628 - Fait à LYON, le 6 Juillet 1990
Pour le Directeur, Ingénieur Divisionnaire de l'Industrie et des Mines, M. BOUTARD

COMPLEMENT AU PROCES-VERBAL DE RECEPTION DU TYPE 40ACB3

La notice descriptive précédant le procès-verbal de réception déjà modifiée le 28.9.90 (RT 5779) - 23.09.92 (RT 6449) a été mise à jour conformément aux dispositions de l'article 5 de l'arrêté ministériel du 19 Juillet 1954. Les prescriptions réglementaires restent satisfaites.
Cette mise à jour peut s'appliquer à partir du numéro d'identification : VF640ACB000003181.

LYON, le 05 Janvier 1994
L'Attaché à la Division des Contrôles Techniques
J.L. PRAT

Vu, approuvé et enregistré sous le numéro RT 6817
LYON, le 05 Janvier 1994
Pour le Directeur, le Chef de la Division des Contrôles Techniques
J.M. BERTIN

TRANSMISSION DU MOUVEMENT

Type de boîte de vitesses avec MIDR060226 :

Montages :	V	W	X
boîte I (410K A) mécanique 6 rapports + 1 M. AR		•	
boîte II (S6-36.2) mécanique 6 rapports + 1 M.AR			
boîte III (S6-36.3) mécanique 6 rapports + 1 M. AR			
boîte IV (MT 643) automatique 4 rapports + 1 M. AR			
boîte V (G 406.0) mécanique 9 rapports + 2 M. AR	•	•	
boîte VI (G 409.0) mécanique 9 rapports + 2 M. AR			•

Emplacement du levier de commande : sur le capot moteur.
Type d'embrayage : monodisque à sec - convertisseur de couple (BV auto).
Mode de commande : mécanique (BV méca) - hydraulique (BV auto).
Type de transmission entre la boîte de vitesses et les roues : par cardans entre boîte et sont AR.
Démultiplication de la transmission :
Dimensions et circonférence de roulement des pneumatiques de référence (mm) :
275/70 R 22,5 - (2920).
Démultiplication et vitesses à 1000 tr/mn avec boîte I (410BA) et couple 1/4,100 :

Combinaison	Rapports de la boîte	Rapport du pont	Démultiplications totales	Vitesses à 1000 tr/mn (en km/h)
1	1/9,03	10x41 (1/4,100)	1/37,02	4,73
2	1/5,25	autres couples possibles	1/21,53	8,14
3	1/3,10	9x41 (1/4,556)	1/12,71	13,78
4	1/2,00	11x41 (1/3,727) *	1/8,20	21,37
5	1/1,38	*16x27 (1/4,625)	1/5,66	30,95
6	1/1,00	*17x35 (1/4,118)	1/4,10	42,73
M. AR	1/8,07	*20x37 (1/3,700) (Réduction 0,5)	1/33,09	5,29

Avec boîte I, couples avec réduction 0,5, montés avec moteur W seulement.
Les rapports de la boîte et du pont sont donnés comme le quotient de la vitesse de rotation de sortie sur la vitesse de rotation d'entrée.
Démultiplication des boîtes II, III, IV, V et VI :

Combinaisons des vitesses		1	2	3	4	5	6	7	8	9	M.AR
II	P.V. Rapports des boîtes : S6-36.2	1/8,93	1/4,08	1/2,36	1/1,40	1/1,00	1/0,80	X	X	X	1/8,22
	Couples : 8x41 (1/5,125) - 9x41 (1/4,556) et 11x41 (1/3,727) - 16x41 (1/5,857) - 16x41 (1/5,125) - 16x37 (1/4,625) (réduct. : 0,5)										
III	S6-36.3	1/8,97	1/5,22	1/3,10	1/1,84	1/1,33	1/1,00	X	X	X	1/8,05
	Couples : 11x41 (1/3,727) - 10x41 (1/4,100) - 9x41 (1/4,556)										
IV	MT 643	1/3,58	1/2,08	1/1,39	1/1,00	X	X	X	X	X	1/5,67
	Couples : 8x41 (1/4,556) - 10x41 (1/4,100) - 11x41 (1/3,727)										
V	G 406-0	1/7,15	1/3,84	1/2,28	1/1,43	1/1,00	1/0,72	X	X	X	1/6,54
	Couples : 13x41 (1/6,308) - 14x41 (1/5,857) - 14x41 (1/5,857) - 16x41 (1/5,125) - 16x37 (1/4,625) (réduct. : 0,5)										
VI	G 409-0	1/7,15	1/5,40	1/3,74	1/2,82	1/1,88	1/1,42	1/1,00	1/0,76	1/0,65	1/6,54 1/4,84
	Couples : 11x36 (1/6,909 - 13x41 (1/6,308) - 14x41 (1/5,857) - 16x41 (1/5,125)										

Vitesse maximale théorique au régime de régulation à vide de 2880 tr/mn :

	RAPPORT de PONT (sans réducteur)			
	8 x 41 1/5,125	9 x 41 1/4,556	10 x 41 1/4,100	11 x 41 1/3,727
Boîtes I, III et IV (1)	96	111	123	135
Boîtes II, V (0,80-0,72)	130	146	/	/
Boîte VI (0,65)	/	/	/	/

	RAPPORT de PONT (Réduction 0,5)						
	11x36 1/6,909	13x41 1/6,308	14x41 1/5,857	16x41 1/5,125	16x27 1/4,625	17x35 1/4,118	20x37 1/3,700
Boîtes I, III et IV (1)	/	/	/	/	109	123	136
Boîtes II, V (0,80-0,72)	96	105	113	130	144	/	/
Boîte VI (0,65)	112	123	133	151	/	/	/

4.6 Indicateur de vitesse : oui.
4.7 Compteur kilométrique : oui.
4.8 Chronotachygraphe : oui.
4.9 Limiteur de vitesse : oui.

5 SUSPENSION

5.1 Essieu 1 : 1 essieu rigide, 2 ressorts paraboliques à 2 lames, 2 amortisseurs télescopiques, 2 butées de chocs, 1 barre stabilisatrice.
5.2 Essieu 2 : 1 pont rigide,2 ressorts paraboliques à 3 lames, 2 amortisseurs télescopiques, 1 barre stabilisatrice.
En option : essieu rigide, 2 ressorts paraboliques à 4 lames, 2 amortisseurs télescopiques, 1 barre stabilisatrice.
Suspension pneumatique composée de :
- 2 ressorts à lames
- 2 coussins pneumatiques
- 2 amortisseurs télescopiques
- 1 barre stabilisatrice.

La suspension pneumatique de l'essieu 2 (en option) est alimentée par 1 réservoir de 40 litres de capacité depuis le circuit des servitudes au travers d'une valve de barrage. (Barrage à 5,2 bars).
Cette suspension implique une augmentation du poids à vide du châssis-cabine d'une valeur n'excédant pas 3 %.

6 DIRECTION

6.1 Type de direction : à vis sans fin avec assistance hydraulique
6.2 Diamètre de braquage hors-tout (m) :

Versions	30	33	36	39	45	51	54	57	65
Diamètre de braquage	13,30	14,42	15,34	16,26	18 19	19 84	21 86	21,80	24,00

7 FREINAGE

7.1 Frein de service : freinage à transmission pneumatique à deux circuits indépendants :
- un circuit commande les freins à tambour de l'essieu AV
- un circuit commande les freins à tambour de l'essieu AR

La pression délivrée aux freins des roues AR est asservie à la charge par un répartiteur.
Le véhicule peut être équipé en option d'un système antiblocage de roues catégorie 1. Ce système comprend : un capteur et une électronique qui discrimine des roues.
Le véhicule peut être équipé d'un ralentisseur sur échappement de type FONA.
7.2 Répartiteur de freinage : oui, le répartiteur de freinage variable freine sur les roues AR en fonction de la charge sur l'essieu 2.
7.3 Frein de secours : assuré par l'indépendance des circuits du dispositif principal.
7.4 Frein de stationnement : robinet de commande à main agissant sur les cylindres à ressort de l'essieu arrière.
Desserrage mécanique possible par vis et écrou.
7.5 Mode de transmission des efforts aux roues
7.5.1 Frein de service : par air sous pression
7.5.2 Frein de secours : par air sous pression
7.5.3 Frein de stationnement : mécanique
7.6 Assistance des freins :
7.6.1 Frein de service : par air sous pression
7.6.2 Frein de secours : par air sous pression
7.6.3 Frein de stationnement : par ressorts
7.7 Réservoir de fluide ou d'énergie : la capacité (l) des réservoirs est répartie selon le tableau ci-dessous :

	Essieu 1	Essieu 2
Sans ABR	25	25
Avec ABR	25	25 + 15

7.7.1 Mode d'alarme pour les défaillances :voyant lumineux de couleur rouge sur planche de bord.
7.7.2 Paramètre mesuré pour l'alarme : pression air comprimé.
7.7.3 Mode de contrôle du bon fonctionnement de l'alarme : bouton-poussoir sur tableau de bord.
7.8 Type de freins :
7.8.1 Frein de service :
7.8.1.1 Sur l'essieu 1 : à tambours.
7.8.1.2 Sur l'essieu 2 : à tambours.

AD NORMANDIE MAINE	Documentation SOGO ATTESTATION LIMITEUR DE VITESSE	Version: V3 Référence: D1133

N° d'attestation : 16375 /

ATTESTATION DE VÉRIFICATION DU SYSTÈME DE LIMITATION DE VITESSE D'UN VÉHICULE

Echéance de validité de la présente attestation : 19-03-2024
Je soussigné(e),
Station agréée chronotachygraphe numérique : AUTODISTRIBUTION SOGO 6, rue Vaucanson 49000 ANGERS
Agrément chronotachygraphe numérique : 12.19.271.002.1
Station agrée chronotachygraphe analogique: AD NORMANDIE MAINE 35 boulevard Pierre le Faucheux 72028 LE MANS
Agrément chronotachygraphe analogique : 10.19.271.012.1

Vérificateur : THELOU Jérôme
Adresse : 35 boulevard Pierre le Faucheux 72028 LE MANS

Vitesse de réglage du système de limitation ou du limiteur : 90 km/h.

Véhicule :
- marque : RENAULT
- type : ...
- numéro de série : VF640ACB000002694
- numéro de immatriculation : BE-353-HP

Fait le : 20-03-2023
Lieu : LE MANS

Signature :

7.6.2 Frein de secours : à tambours
7.6.3 Frein de stationnement : à tambours
7.9 Ralentisseur : sur échappement. En option : électromagnétique sur transmission.

8 CARROSSERIE

8 Carrosserie : châssis-cabine.
8.1 Matériaux constituant la carrosserie : tôles d'acier soudées.
8.2 Nombre de places assises : versions A et B : 2/3 places version C : 6/7 places.
8.3 Sièges : version A et B : 1 siège conducteur réglable et suspendu plus 1 siège passager.
8.4 En option : 1 siège conducteur réglable et suspendu plus 1 banquette.
Version C : avant : 1 siège conducteur réglable et suspendu plus 1 banquette.
En option : 1 siège conducteur réglable et suspendu plus 1 siège passager.
Arrière : 1 banquette.
8.5 Nombre de portes : versions A et B : 2 ; version C : 4.
8.5.1 Fermetures : de sécurité à 2 positions.
8.6 Emplacement et mode d'ouverture des vitres :
- 2 places descendantes sur porte avec versions A et B
- 4 places descendantes sur porte avec version C
- 2 places fixes sur le panneau AR de la cabine
- 1 place fixe sur panneaux latéraux gauche et droit.
8.7 Nature des matériaux utilisés pour les vitrages :
8.7.1 Pare-brise : verre feuilleté.
8.7.2 Vitres latérales : verre trempé.
8.7.3 Lunette arrière : verre trempé.
8.9 Dispositif de protection latérale : non.
8.10 Dispositif de protection contre l'encastrement : oui, la position devra être vérifiée après carrossage. Dans le cas où son existence est incompatible avec l'utilisation du véhicule, le châssis cabine pourra ne pas en être équipé.
8.11 Dispositif anti-projections :
essieu 1 : oui
Essieu 2 : non (montés lors du carrossage)

9 ECLAIRAGE ET SIGNALISATION

9.1 Feux de route : 2.
9.2 Feux de croisement : 2 incorporés aux feux de route.
9.3 Feux de position avant : 2 incorporés aux feux de route.
9.4 Feux rouges arrière : 2.
9.5 Indicateur de changement de direction :
9.5.1 Avant : 2 indépendants.
9.5.2 Arrière : 2 groupés avec les feux rouges.
9.5.3 Latéraux : 2 indépendants.
9.6 Feux stop : 2 incorporés aux feux rouges.
9.7 Eclairage de la plaque d'immatriculation : 1 groupé avec feu rouge gauche.
9.8 Dispositifs réfléchissants : 2 groupés avec les feux rouges.
9.8.1 Arrière :
9.8.2 Latéraux : non (montés lors du carrossage).
9.9 Feux de détresse : par le fonctionnement simultané des indicateurs de direction.
9.10 Feux de marche arrière : 2 groupés avec les feux rouges.
9.11 Feux de brouillard :
9.11.1 Arrière : 2 groupés avec les feux rouges.
9.12 Feux d'encombrement :
9.12.1 Avant : 2 indépendants.
9.12.2 Arrière : non (montés lors du carrossage)

10 DIVERS

10.1 Accessoires :
10.1.1 Essuie-glace : 2 à 2 vitesses.
10.1.2 Lave-glace : 2.
10.1.3 Rétroviseurs : côté gauche : 1, côté droit : 3 (dont 1 d'accostage et 1 grand angle).
10.1.4 Avertisseur sonore : 1.
10.1.5 Dispositif antivol : oui, sur colonne de direction.
10.2 Marques d'identité :
10.2.1 Emplacement de la plaque du constructeur : sur face extérieure du tablier derrière la calandre côté droit.
10.2.2 Emplacement de la frappe du numéro d'identification : à l'extérieur du longeron droit en arrière de la roue extrême arrière ou au niveau de la roue extrême avant.
10.2.3 Structure du numéro d'identification :

VF	6	4	0	A	C	B	0	0	0	0	0	0	0	0	1
Code Constructeur		Caractéristiques générales					Caractéristiques du véhicule								

10.2.4 Le numéro d'identification commence à :

VF	6	4	0	A	C	B	0	0	0	0	0	3	1	8	1

Le type est indiqué sur la plaque du constructeur.
10.2.5 Identification du moteur : sur carter cylindres arrière gauche.

11 VISITES TECHNIQUES

11.1 Emplacement de la plaque constructeur : sur porte gauche.
11.2 Pression déclarée par le constructeur : 8 bars.
11.3 Pression de disjonction : 8 bars.
11.4 Pression aux têtes d'accouplement (à la pression déclarée par le constructeur) : néant.
11.5 Longueur des bras de leviers (mm) : essieu 1 : 175 - essieu 2 : 160.
11.6 Course maximale des actionneurs de frein (mm) : essieu 1 : 55 - essieu 2 : 55.
11.7 Nature du repérage des réservoirs d'air en fonction de leur affectation :

Inscription	Affectation
Orange	Circuit frein essieu 1
Bleu	Circuit frein essieu 2.
Marron	Auxiliaire.

11.8 Observations : néant.

PROCES-VERBAL DE RECEPTION PAR TYPE

Il résulte des constatations effectuées à la demande du constructeur que le véhicule numéro VF640ACB000001179 présenté comme prototype des véhicules de marque RENAULT, type 40ACB3, versions 30 - 33 - 36 - 39 - 45 - 51-54 - 57 - 65,
livré en châssis-cabine satisfait aux dispositions des articles R.54 à R.62, R.69 à R.85, R.87 à R.97, R.103 et R.104 du Code de la Route et des arrêtés ministériels pris en application.
Il devra être vérifié après montage de la carrosserie que le véhicule satisfait aux dispositions des articles R.61, R.62, R.85 à R.93, R.103 et R.104.
La numérotation dans la série du type commence à VF640ACB000000698.

Fait à LYON, le 6 Juillet 1990
Le Technicien en Chef de l'Industrie et des Mines, J. L. PRAT

Vu, approuvé et enregistré sous le numéro RT 5628 - Fait à LYON, le 6 Juillet 1990
Pour le Directeur, Ingénieur Divisionnaire de l'Industrie et des Mines, M. BOUTARD

COMPLEMENT AU PROCES-VERBAL DE RECEPTION DU TYPE 40ACB3

La notice descriptive précédant le procès-verbal de réception déjà modifiée le 28.9.90 (RT 5779) - 23.09.92 (RT 6449) a été mise à jour conformément aux dispositions de l'article 5 de l'arrêté ministériel du 19 Juillet 1954. Les prescriptions réglementaires restent satisfaites.
Cette mise à jour peut s'appliquer à partir du numéro d'identification : VF640ACB000003181.

LYON, le 05 Janvier 1994
L'Attaché à la Division des Contrôles Techniques
J.L. PRAT

Vu, approuvé et enregistré sous le numéro RT 6917
LYON, le 05 Janvier 1994
Pour le Directeur, le Chef de la Division des Contrôles Techniques
J.M. BERTIN

EXEMPLAIRE REMIS À L'USAGER

AUTOVISION PL
CONTRÔLE TECHNIQUE POIDS LOURDS

N° d'imprimé : J005411719

PROCÈS-VERBAL DE CONTRÔLE TECHNIQUE

NATURE DU CONTRÔLE	(3) DATE DU CONTRÔLE	N° DU PROCÈS-VERBAL
Contrôle technique périodique	10/03/2025	25035896

(7) RÉSULTAT DU CONTRÔLE
Favorable

(8) LIMITE DE VALIDITÉ DU CONTRÔLE RÉALISÉ
09/03/2026

NATURE DU PROCHAIN CONTRÔLE
Contrôle technique périodique

IDENTIFICATION DU CENTRE DE CONTRÔLE
N° D'AGREMENT : **S072J102**
(9) RAISON SOCIALE :
AUTOVISION PL
(3) COORDONNÉES :
12 RUE PIERRE MARTIN

72000 LE MANS
02 43 61 09 77

(9) IDENTIFICATION DU CONTRÔLEUR
N° D'AGREMENT : 072J7013
SIGNATURE :

IDENTIFICATION DU VÉHICULE

(2) Immatriculation et pays	Date d'immatriculation	Date de 1ère mise en circulation
BE-353-HP (F)	07/12/2010	05/08/1996

Marque	Genre	Carrosserie
RENAULT	CAM	BEN AMO

(1) N° dans la série du type (VIN)	(5) Catégorie internationale
VF640ACB000002694	N3

Type/CNIT	Energie
40ACB3	GO

Document(s) présenté(s)
Certificat d'immatriculation

(4) KILOMÉTRAGE RELEVÉ
170388

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES
ETAT DE CHARGE : En charge
CATEGORIE DU VEHICULE :
Véhicule à moteur de transport de marchandises

INFORMATIONS SUR LE CONTRÔLE TECHNIQUE DEFAVORABLE

(8) DÉFAILLANCES ET NIVEAUX DE GRAVITÉ

Défaillances mineures
0.2.1.c.1. NUMÉRO D'IDENTIFICATION, DE CHÂSSIS OU DE SÉRIE DU VÉHICULE : Documents du véhicule illisibles ou comportant des imprécisions matérielles
0.6.1.a.1. NOTICE DESCRIPTIVE OU CERTIFICAT DE CONFORMITÉ : Absent ou non-conforme
7.2.1.b.1. EXTINCTEUR : Non conforme aux exigences (Essieu 1 Droite Latéral)

Véhicule non soumis aux exigences relatives aux chronotachygraphes de par son usage déclaré

MESURES RÉALISÉES ET VALEURS LIMITES CORRESPONDANTES

Opacité des fumées (<=2.46m-1) :
C1:0.15m-1 C2:0.17m-1

Frein de service :
Efficacité globale (>= à 45%) : 52%
Efficacité par essieu : E1 : 65% E2 : 45%
Déséquilibre (<20%) E1 : 3% E2 : 7%
Frein de stationnement : Efficacité (>= à 18%) : 30%
Frein de secours :
Efficacité globale (>= à 23%) : 30%
Efficacité par essieu : E2 : 47%
Déséquilibre (<30%) E2 : 4%

Feux de croisement (-0.5% à -3.0%) : G:-1.3% D:-1.2% 0.8 <= h <= 1.0m

CERTIFICAT DE CONFORMITE

Je soussigné, RENAULT VEHICULES INDUSTRIELS, 129, rue Servient, la Part-Dieu, 69003 LYON, Constructeur, certifie :

a) Que le véhicule livré en : - châssis-cabine * (voir nota 1)
- VASP * (voir nota 3)

1 Genre : CAM ou VASP
2 Marque : RENAULT
3 Type : 40C20
Variante
catégorie
catégorie
catégorie

4 Numéro d'identification(1) : VF640ACB000002694

5 Source d'énergie : gazole

7 Puissance administrative : 17 CV
8 Nombre de places assises (y compris le conducteur) : 2 ou 3 / 6 ou 7
10 Poids total autorisé en charge : 11,70 tonnes
12 Poids total roulant autorisé : 19,30 tonnes
14 Niveau sonore de référence dB(A)** :
MET/R/0402/26/Rx/Bgx :
sortie gauche* :
sortie verticale* :
15 Régime de rotation du moteur
kt correspondant (tr/mn)* :

91	90	89
80	82	82
1875	1875	1785

est entièrement conforme au type et à la version dont le prototype a fait l'objet d'un procès-verbal de réception ci-dessus.

b) Que ce véhicule sort de nos usines (magasins) le :

Pour être livré à :

RENAULT V.I.

B. LEMAITRE

Fait à LYON, le :

(1) A compléter.
* Rayer les mentions inutiles.
** Rayer les colonnes inutiles.

NOTA 1 : pour obtenir l'immatriculation du véhicule livré en camion, en camionnette ou en châssis-cabine désigné ci-dessus, il doit notamment être joint au présent certificat le procès-verbal de réception du type et :
- soit un certificat de carrossage conforme à l'annexe VII de l'arrêté du 19 Juillet 1954 relatif à la réception des véhicules ;
- soit un certificat de montage d'une carrosserie conforme à l'annexe VIII de ce même arrêté ainsi qu'un procès-verbal de réception à titre isolé.

NOTA 3 : pour obtenir l'immatriculation du camion ou de la camionnette livré en VASP désigné ci-dessus, il doit notamment être joint, au présent certificat, le procès-verbal de réception du type et un certificat de montage de la carrosserie conforme à l'annexe VIII de l'arrêté du 19 Juillet 1954 relatif à la réception des véhicules automobiles, ainsi qu'un procès-verbal de réception à titre isolé.

RENAULT Véhicules Industriels

Description du véhicule 40ACB3

RT JANVIER 1994

E0545

1 GENERALITES

1.0 Constructeur : RENAULT VEHICULES INDUSTRIELS, 129, rue Servient, lo
1.1 Marque : RENAULT.
1.2 Genre : véhicule-cabine pour CAM ou VASP.
1.3 Type : 40ACB3. Versions :
1.4 30 - 33 - 36 - 39 - 45 - 51 - 54 - 57 - 65 cabine A
30 - 33 - 36 - 39 - 45 - 51 - 54 - 57 - 65 cabine B
39 - 45 cabine C.
1.5 Puissance administrative : 17 CV.

2 CONSTITUTION GENERALE

2.0 Nombre d'essieux et de roues : 2 essieux, avant 2 roues simples, arrière 2 roues jumelées.
2.1 Les essieux sont numérotés de l'avant vers l'arrière.
2.1.1 Emplacement des roues motrices : essieu 2.
2.1.2 Emplacement des roues directrices : essieu 1.
2.2 Dimensions des pneumatiques : 275/70 R 22,5 (146/145 L) (2,920 m).
2.3 Constitution du châssis : longerons et traverses en tôles d'acier.
2.4 Emplacement et disposition du moteur : au-dessus de l'essieu 1 dans l'axe longitudinal du véhicule.
2.5 Emplacement de la cabine de conduite : avancée, basculable.

2 POIDS ET DIMENSIONS (kg et m)

2.1 Poids total autorisé en charge : 15700
2.2 Poids total roulant autorisé :
2.2.1 Sans système de freinage de remorque : 19200
2.3
2.4 Charge maximale admissible :
2.4.1 Sur l'essieu 1 : 5000
2.4.2 Sur l'essieu 2 : 10900
2.5 Voie avant : 1,876
2.6 Voie arrière : 1,787

Versions :	30	33	36	39	45	51	54	57	65
2.7 Empattement : cabine A :	3,000	3,370	3,670	3,970	4,570	5,170	5,470	5,770	6,500

CHASSIS-CABINE (Cabine normale A)

2.8 *Poids à vide du véhicule en ordre de marche. Ces poids (variant dans la limite de 8 %) peuvent augmenter en fonction des options d'équipements.*

2.8.0 Total :	4255	4290	4315	4365	4460	4530	4615	4655	4715
2.8.1 Sur l'essieu 1 :	2770	2785	2795	2810	2835	2860	2880	2890	2915
2.8.2 Sur l'essieu 2 :	1485	1505	1520	1555	1625	1670	1735	1765	1805
2.9 Porte-à-faux avant :	1,278								
2.10 Porte-à-faux arrière :	1,682	1,912	2,107	2,302	2,692	3,082	3,277	3,462	3,817
2.11 Longueur hors-tout :	5,940	6,560	7,055	7,550	8,540	9,530	10,025	10,510	11,595
2.12 Largeur hors-tout :	2,375								

LIMITES POUR VEHICULES CARROSSES (Cabine A)

2.9 Porte-à-faux avant :	1,278								
2.10 Porte-à-faux arrière :									
2.10.1 Mini sans ferrures ni acces.	1,473	1,711	1,905	2,099	2,487	2,880	3,077	3,271	3,750
2.10.2 Maxi sans ferrures ni acces.	1,579	1,831	2,036	2,241	2,652	3,068	3,277	3,483	3,950
2.10.3 Maxi avec ferrures et acces.	1,699	1,951	2,156	2,361	2,772	3,188	3,397	3,603	4,119
2.11 Longueur hors-tout maxi :	5,977	6,599	7,104	7,609	8,620	9,636	10,145	10,651	11,688
2.12 Largeur hors-tout maxi :	2,500								
2.13 Intervalle des positions autorisées pour le centre de gravité de la charge (par rapport à l'essieu 2).									
2.13.1 Distance mini :	0,499	0,558	0,606	0,653	0,748	0,840	0,885	0,932	1,044
2.13.2 Distance maxi :	0,552	0,618	0,671	0,724	0,830	0,934	0,985	1,038	1,164
2.14 Distance mini entre l'entrée de carrosserie et l'axe de l'essieu 1 :	0,622								
2.7 Empattement : cabine B :	3,670	3,970	4,570	5,170	5,470	5,770	6,500		

CHASSIS-CABINE (Cabine profonde B)

2.8 *Poids à vide du véhicule en ordre de marche. Ces poids (variant dans la limite de 8 %) peuvent augmenter en fonction des options d'équipements.*

2.8.0 Total :	4465	4515	4610	4680	4765	4805	4865	
2.8.1 Sur l'essieu 1 :	2912	2930	2959	2987	3004	3019	3041	
2.8.2 Sur l'essieu 2 :	1553	1585	1651	1693	1757	1786	1824	
2.9 Porte-à-faux avant :	1,278							
2.10 Porte-à-faux arrière :	2,107	2,302	2,692	3,082	3,277	3,462	3,817	
2.11 Longueur hors-tout :	7,055	7,550	8,540	9,530	10,025	10,510	11,595	
2.12 Largeur hors-tout :	2,375							

LIMITES POUR VEHICULES CARROSSES (Cabine B)

2.9 Porte-à-faux avant :	1,278							
2.10 Porte-à-faux arrière :								
2.10.1 Mini sans ferrures ni accessoires :	1,414	1,616	2,018	2,425	2,829	2,831	3,227	
2.10.2 Maxi sans ferrures ni accessoires :	1,547	1,760	2,185	2,618	2,832	3,046	3,576	
2.10.3 Maxi avec ferrures et accessoires :	1,667	1,880	2,305	2,836	2,952	3,166	3,696	

Versions :	36	39	45	51	54	57	65
2.11 Longueur hors-tout maxi :	6,615	7,128	8,153	9,184	9,700	10,214	11,468
2.12 Largeur hors-tout maxi :	2,500						
2.13 Intervalle des positions autorisées pour le centre de gravité de la charge par rapport à l'essieu 2).							
2.13.1 Distance mini :	0,575	0,619	0,706	0,791	0,833	0,876	0,979
2.13.2 Distance maxi :	0,642	0,691	0,790	0,886	0,934	0,982	1,100
2.14 Distance mini entre l'entrée de carrosserie et l'axe de l'essieu 1 :	0,972						
2.7 Empattement : cabine C :	3,970	4,570					

CHASSIS-CABINE (Cabine 4 portes : C)

2.8 Poids à vide du véhicule en ordre de marche. Ces poids (variant dans la limite de 8 %) peuvent augmenter en fonction des options d'équipements.

2.8.0 Total :		
2.8.1 Sur l'essieu 1 :	4745	4846
2.8.2 Sur l'essieu 2 :	3098	3135
2.9 Porte-à-faux avant :	1647	1705
2.10 Porte-à-faux arrière :	1,278	
2.11 Longueur hors-tout :	2,302	2,692
2.12 Largeur hors-tout :	7,550	8,540
	2,375	

LIMITES POUR VEHICULES CARROSSES (Cabine C)

2.9 Porte-à-faux avant :	1,278	
2.10 Porte-à-faux arrière :		
2.10.1 Mini sans ferrures ni accessoires :	1,443	1,906
2.10.2 Maxi sans ferrures ni accessoires :	1,596	2,083
2.10.3 Maxi avec ferrures et accessoires :	1,716	2,203
2.11 Longueur hors-tout maxi :	6,964	8,051
2.12 Largeur hors-tout maxi :	2,500	
2.13 Intervalle des positions autorisées pour le centre de gravité de la charge (par rapport à l'essieu 2).		
2.13.1 Distance mini :	0,476	0,532
2.13.2 Distance maxi :	0,552	0,621
2.14 Distance minimum entre l'entrée de carrosserie et l'axe de l'essieu 1 :	1,442	

NOTA : pour les véhicules munis d'un ralentisseur (voir 7.9), il est admis de pouvoir :
a) *Augmenter le poids total autorisé en charge (2.1) et le poids roulant autorisé (2.2) d'une valeur égale au poids de ce ralentisseur, des accessoires et ferrures nécessaires à son montage et à son fonctionnement, et ce, dans la limite de 500 kg.*
b) Augmenter la charge maximale admissible sur l'essieu 2 (2.4.2) dans la limite de 400 kg.

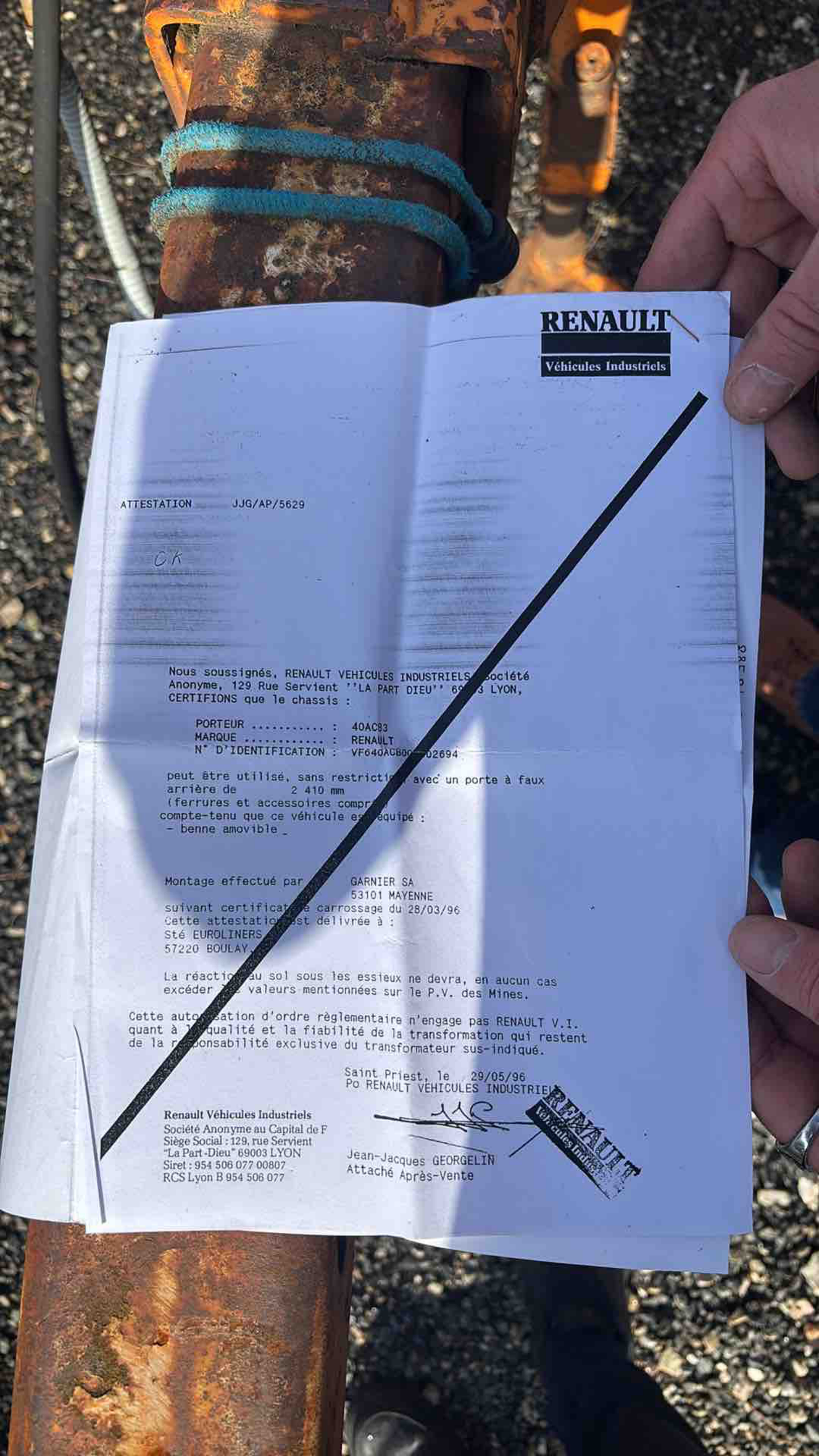
3 MOTEUR

3.0 Dénomination : MIDR06022SV ou MIDR06022SW ou MIDR06022SX
3.1.1 Marque : RENAULT VEHICULES INDUSTRIELS.
3.2 Description générale :
3.2.1 Type : moteur à combustion interne à pistons en mouvement alternatif et vilebrequin, suralimenté air refroidi.
3.2.2 Cycle : Diesel.
3.3 Nombre et disposition des cylindres : 6 verticaux en ligne.
3.4 Dimensions :
3.4.1 Alésage (mm) : 102.
3.4.2 Course (mm) : 126.
3.4.3 Cylindrée (cm³) : 6174.
3.5 Rapport volumétrique de compression :
3.6 Puissance maximale (kW CEE) : 18 ± 0,5/1 — 18 ± 0,5/1 — 18 ± 0,5/1
3.7 Régime de puissance maximale (tr/min) : 129 — 151 — 166
3.8 Couple maximal (mdaN CEE) : 2500 — 2500 — 2350
3.9 Régime de couple maximal (tr/min) : 57,5 — 65,5 — 85
3.10 Régime de rotation maximal (tr/min) : 1400 — 1300 — 1300
3.11 Carburant utilisé : gazole. 2960 ± 40 — 2880 ± 40 — 2850 ± 40
3.12 Réservoir de carburant : 200 litres.
Sur demande, d'autres réservoirs peuvent être montés en option : 130 ou 300 litres.
Pour véhicule châssier : 80 ou 130 l suivant empattement.
3.13 Mode d'alimentation du moteur : par injecteurs mécaniques.
3.14 Type de filtre à air : sec.
3.15 Allumage : par compression.
3.16 Tension d'alimentation des circuits électriques (V) : 24.
3.18 Refroidissement du moteur : par circulation d'eau forcée et radiateur, ventilateur débrayable.
3.19 Nombre de silencieux d'échappement : 1.
3.20 Niveau sonore au point fixe :

3.20.1 Valeur du niveau sonore (dBA) :			
sortie gauche	89	90	89
sortie verticale	80	82	82
3.20.2 Régime de rotation correspondant (tr/min) :	1875	1875	1765

3.20.3 Position de la sortie de l'échappement : gauche ou verticale.
3.21 Emplacement du symbole de la valeur corrigée du coefficient d'absorption (moteur Diesel) : sur la plaque constructeur.

50 20 035 969



RENAULT

Véhicules Industriels

ATTESTATION JJG/AP/5629

CK

Nous soussignés, RENAULT VEHICULES INDUSTRIELS Société Anonyme, 129 Rue Servient ''LA PART DIEU'' 69003 LYON, CERTIFIONS que le chassis :

PORTEUR : 40AC83
MARQUE : RENAULT
N° D'IDENTIFICATION : VF640AC80[illegible]02694

peut être utilisé, sans restriction, avec un porte à faux arrière de 2 410 mm
(ferrures et accessoires compris)
compte-tenu que ce véhicule est équipé :
- benne amovible

Montage effectué par GARNIER SA
53101 MAYENNE
suivant certificat de carrossage du 28/03/96
Cette attestation est délivrée à :
Sté EUROLINERS
57220 BOULAY.

La réaction au sol sous les essieux ne devra, en aucun cas excéder les valeurs mentionnées sur le P.V. des Mines.

Cette autorisation d'ordre règlementaire n'engage pas RENAULT V.I. quant à la qualité et la fiabilité de la transformation qui restent de la responsabilité exclusive du transformateur sus-indiqué.

Saint Priest, le 29/05/96
Po RENAULT VEHICULES INDUSTRIELS

Jean-Jacques GEORGELIN
Attaché Après-Vente

RENAULT Véhicules Industriels

Renault Véhicules Industriels
Société Anonyme au Capital de F
Siège Social : 129, rue Servient
"La Part-Dieu" 69003 LYON
Siret : 954 506 077 00807
RCS Lyon B 954 506 077

TRANSMISSION DU MOUVEMENT

Type de boîte de vitesses avec MOP060226 :

Montages :	V	W	X
boîte I (4106 A) mécanique 6 rapports + 1 M. AR.	-	-	
boîte II (56.36.2) mécanique 6 rapports + 1 M.AR	-	-	
boîte III (56.36.3) mécanique 6 rapports + 1 M. AR.	-	-	
boîte IV (MT 643) automatique 4 rapports + 1 M. AR			
boîte V (G 406.0) mécanique 6 rapports + 1 M. AR	-	-	
boîte VI (G 409.0) mécanique 8 rapports + 2 M. AR.	-	-	

Emplacement du levier de commande : sur le capot moteur.
Type d'embrayage : monodisque à sec - convertisseur de couple (BV auto).
Mode de commande : mécanique (BV méca) - hydraulique (BV auto).
Type de transmission entre la boîte de vitesses et les roues : par cardans entre boîte et pont AR.
Démultiplication de la transmission :
Dimensions et circonférence de roulement des pneumatiques de référence (mm) :
175/70 R 22,5 - (2820).
Démultiplication et vitesses à 1000 tr/mn avec boîte I (4106A) et couple 1/4,100 :

Combinaison	Rapports de la boîte	Rapport du pont	Démultiplications totales	Vitesses à 1000 tr/mn (en km/h)
1	1/9,02	10x41 (1/4,100)	1/37,02	4,73
2	1/5,25	autres couples	1/21,53	8,14
3	1/3,10	possibles	1/12,71	13,78
4	1/2,00	9x41 (1/4,556)	1/8,20	21,37
5	1/1,38	11x41 (1/3,727) et	1/5,66	30,95
6	1/1,00	16x37 (1/4,625)	1/4,10	42,73
M. AR	1/6,07	17x35 (1/4,118)	1/33,09	5,29
		20x37 (1/3,700) (Réduction 0,5)		

Avec boîte I, couples avec réduction 0,5, montés avec moteur W seulement.
Les rapports de la boîte et du pont sont donnés comme le quotient de la vitesse de rotation de sortie sur la vitesse de rotation d'entrée.
Démultiplication des boîtes II, III, IV, V et VI :

Combinaisons des vitesses		1	2	3	4	5	6	7	8	9	M.AR
II	P.V.	1/6,83	1/4,03	1/2,38	1/1,40	1/1,00	1/0,80	X	X	X	1/6,22
	Rapports des boîtes : 56.36.2	Couples : 8x41 (1/5,125) - 9x41 (1/4,556) et 11x41 (1/6,909) - 14x41 (1/5,857) - 16x41 (1/5,125) - 16x37 (1/4,625) (réduct. : 0,5)									
III	56.36.3	1/6,97	1/5,22	1/3,10	1/1,94	1/1,33	1/1,00	X	X	X	1/6,05
	Couples : 11x41 (1/3,727) - 10x41 (1/4,100) - 8x41 (1/4,556)										
IV	MT 643	1/3,58	1/2,08	1/1,38	1/1,00	X	X	X	X	X	1/5,67
	Couples : 9x41 (1/4,556) - 10x41 (1/4,100) - 11x41 (1/3,727)										
V	G 406-0	1/7,15	1/3,84	1/2,28	1/1,43	1/1,00	1/0,72	X	X	X	1/6,54
	Couples : 13x41 (1/6,308) - 14x41 (1/5,857) - 14x41 (1/5,857) - 16x41 (1/5,125) - 16x37 (1/4,625) (réduct. : 0,5)										
VI	G 409-0	1/7,15	1/5,40	1/3,74	1/2,82	1/1,88	1/1,42	1/1,00	1/0,76	1/0,65	1/6,54 1/4,94
	Couples : 11x38 (1/6,909 - 13x41 (1/6,308) - 14x41 (1/5,857) - 16x41 (1/5,125)										

Vitesse maximale théorique au régime de régulation à vide de 2680 tr/mn :

	RAPPORT de PONT (sans réducteur)			
	8 x 41 1/5,125	9 x 41 1/4,556	10 x 41 1/4,100	11 x 41 1/3,727
Boîtes I, III et IV (1)	98	111	123	135
Boîtes II, V (0,80-0,72)	130	146	/	/
Boîte VI (0,65)	/	/	/	/

	RAPPORT de PONT (Réduction 0,5)						
	11x38 1/6,909	13x41 1/6,308	14x41 1/5,857	16x41 1/5,125	16x37 1/4,625	17x35 1/4,118	20x37 1/3,700
Boîtes I, III et IV (1)	/	/	/	/	109	123	136
Boîtes II, V (0,80-0,72)	96	105	113	130	144	/	/
Boîte VI (0,65)	112	123	133	151	/	/	/

4.6 Indicateur de vitesse : oui.
4.7 Compteur kilométrique : oui.
4.8 Chronotachygraphe : oui.
4.9 Limiteur de vitesse : oui.

5 SUSPENSION

5.1 Essieu 1 : essieu rigide, 2 ressorts paraboliques à 2 lames, 2 amortisseurs télescopiques, 2 butées de chocs, 1 barre stabilisatrice.
5.2 Essieu 2 : 1 pont rigide,2 ressorts paraboliques à 3 lames, 2 amortisseurs télescopiques, 1 barre stabilisatrice.
En option :essieu rigide, 2 ressorts paraboliques à 4 lames, 2 amortisseurs télescopiques, 1 barre stabilisatrice.
Suspension pneumatique composée de :
- 2 ressorts à lames
- 2 coussins pneumatiques
- 2 amortisseurs télescopiques
- 1 barre stabilisatrice.

La suspension pneumatique de l'essieu 2 (en option) est alimentée par 1 réservoir de 40 litres de capacité depuis le circuit des servitudes au travers d'une vanne de barrage. (Barrage à 5,2 bars).
Cette suspension implique une augmentation du poids à vide du châssis-cabine d'une valeur n'excédant pas 3 %.

6 DIRECTION

6.1 Type de direction : à vis sans fin avec assistance hydraulique
6.2 Diamètre de braquage hors-tout (m) :

Versions	30	33	36	39	45	51	54	57	65
Diamètre de braquage	13,30	14,42	15,34	16,26	18 19	19 94	21 86	21,80	24,00

7 FREINAGE

7.1 Frein de service : freinage à transmission pneumatique à deux circuits indépendants :
- un circuit commande les freins à tambour de l'essieu AV
- un circuit commande les freins à tambour de l'essieu AR

La pression délivrée aux freins des roues AR est asservie à la charge par un répartiteur.
La véhicule peut être équipé en option d'un système antiblocage de roues catégorie 1. Ce système comprend : un capteur et une électrovanne sur chacune des roues.
Le véhicule peut être équipé d'un ralentisseur sur échappement de type FONTA.
7.2 Répartiteur de freinage : oui, le répartiteur de freinage module l'effort sur les roues AR en fonction de la charge sur l'essieu 2.
7.3 Frein de secours : assuré par l'indépendance des circuits du dispositif principal.
7.4 Frein de stationnement : robinet de commande à main agissant sur les cylindres à ressort de l'essieu arrière.
Desserrage mécanique possible par vis et écrou.
7.5 Mode de transmission des efforts aux roues
7.5.1 Frein de service : par air sous pression
7.5.2 Frein de secours : par air sous pression
7.5.3 Frein de stationnement : mécanique
7.6 Assistance des freins :
7.6.1 Frein de service : par air sous pression
7.6.2 Frein de secours : par air sous pression
7.6.3 Frein de stationnement : par ressorts
7.7 Réservoir de fluide ou d'énergie : la capacité (l) des réservoirs est répartie selon le tableau ci-dessous :

	Essieu 1	Essieu 2
Sans ABR	25	25
Avec ABR	25	25 + 15

7.7.1 Mode d'alarme pour les défaillances :voyant lumineux de couleur rouge sur planche de bord.
7.7.2 Paramètre mesuré pour l'alarme : pression air comprimé.
7.7.3 Mode de contrôle du bon fonctionnement de l'alarme : bouton-poussoir sur tableau de bord.
7.8 Type de freins :
7.8.1 Frein de service :
7.8.1.1 Sur l'essieu 1 : à tambours.
7.8.1.2 Sur l'essieu 2 : à tambours.

FICHE DE CONTRÔLE DES RÉSERVOIRS CE
DE VÉHICULES ROUTIERS CONFORMES À LA NORME NF EN 286-2

N° d'immatriculation : BE-353-HP Propriétaire : Département de la sarthe

N° de série : VF640AC000002694

Référence des réservoirs : 252514 Année : 1996

- n° 2040788202 / année d'épreuve initiale : 2020
- n° 2040788203 / année d'épreuve initiale : 2020
- n° / année d'épreuve initiale :
- n° / année d'épreuve initiale :

Date du contrôle	Contrôle fait par qualité	Conclusions (1) (2)	Signature (1)
08/03/2021	Bruneau	Conforme oui ☒ non ☐	
03/03/2022	TESSIER	Conforme oui ☒ non ☐	
14/03/2023	TESSIER	Conforme oui ☒ non ☐	
10/03/2024	TESSIER	Conforme oui ☒ non ☐	
05/03/2025	TESSIER	Conforme oui ☒ non ☐	
		Conforme oui ☐ non ☐	
		Conforme oui ☐ non ☐	
		Conforme oui ☐ non ☐	
		Conforme oui ☐ non ☐	
		Conforme oui ☐ non ☐	
		Conforme oui ☐ non ☐	
		Conforme oui ☐ non ☐	
		Conforme oui ☐ non ☐	
		Conforme oui ☐ non ☐	
		Conforme oui ☐ non ☐	

(1) La mention « **conforme - oui ☒** » constitue l'engagement du signataire sur la conformité des réservoirs énumérés ci-dessus aux prescriptions réglementaires prévues à l'article 11§ 2 de l'arrêté du 14/12/89 modifié (état, montage, marquages) ; ces prescriptions réglementaires sont rappelées au verso de la fiche.

(2) Une **non-conformité** relevée sur un réservoir entraîne sa réépreuve immédiate et sa radiation de la fiche de contrôle (le rayer sur la fiche).

AUTOVISION PL
CONTRÔLE TECHNIQUE POIDS LOURDS